

INFO cuma

n°7 - Février 2019



Sommaire

Zoom sur

- Les portes ouvertes écoles

Actualités 2&3

- Moissonner vite et bien
- Management de proximité
- Salon aux champs
- Nouvelles têtes à la fédération
- Thématiques AG

Juridique 4

- Mise à jour des statuts

Gestion 4&5

- Subventions
- Victoire syndicale
- Mycuma planning et travaux
- Remboursement de la TIC

Culture 6

- Semis du couvert dans la culture

Machinisme 6

- Lait sans OGM et cuma Désilleuse

Votre fédération 7

- Qui fait quoi et où ?

ZOOM SUR

Portes ouvertes à destination des écoles



Pour la 4^{ème} année consécutive la fédération a accueilli au sein de la cuma le Frémur à Hénanbihen (22) et de la cuma des Portes de Bretagne à Saint M'Hervé (35), les écoles agricoles du secteur qui comme les années passées ont confirmé leur intérêt pour cette présentation in situ de la cuma.

Près de 300 élèves ont pu découvrir les matériels et les locaux des cuma, accompagné des administrateurs et salariés qui ont participé à cette journée. Ils ont pu faire part de leurs motivations pour faire fonctionner leurs groupes et développer de nouvelles technologies pour améliorer les services rendus aux adhérents.

Cette année un nouveau rendez-vous a été fixé aux écoles lors du Salon aux champs qui va se tenir en Côtes d'Armor les 18 et 19 septembre prochain. En effet lors de cet événement les écoles agricoles du grand Ouest seront invitées à venir visiter le salon et développer leurs connaissances en profitant des compétences des équipes de machinistes lors des démonstrations qui seront organisées.

Un accueil spécial leur sera réservé pour les inciter aussi à découvrir les valeurs humaines des cuma, rendez-vous est donc pris.

par sonia.lebras@cuma.fr
06 08 09 77 17



ACTUALITES

Formation moissonner vite et bien

Les 10, 11 et 12 décembre dernier, 50 salariés de cuma ont participé à la formation moissonner vite et bien à la cuma Agribocage d'Iffendic. Animée par Eric Canteneur de Vendée et Jean Marc Roussel de la fédération Bretagne Ille Armor.



par jean-marc.roussel@cuma.fr • 06 72 44 52 30



Management de proximité

Pour la seconde fois la fédération en collaboration avec Marie Noëlle Perot formatrice à la CCI de Saint Briec, a organisé une formation management de proximité à destination des responsables d'atelier en poste dans les cuma des deux départements.

Cinq cuma ont répondu à la proposition, les responsables d'équipe ont ainsi suivi une formation de 3 jours sur la place du chef d'équipe dans la cuma, la communication, savoir transmettre des consignes, fixer des objectifs, déléguer...

En parallèle les présidents et les trésoriers des cuma concernées ont suivi une journée de formation sur les mêmes thèmes. La dernière journée en décembre 2018 a rassemblé les administrateurs et les responsables salariés pour une journée de construction de leurs relations, des changements ou avancées à mettre en place dans leurs cuma.

Les participants ont fait part de leur intérêt pour le contenu de la formation, de leur souhait de se retrouver sur d'autres thèmes et de faire évoluer leurs pratiques dans leurs cuma.

par sonia.lebras@cuma.fr • 06 48 03 57 40





Salon aux champs 2019 : les 18 et 19 septembre prochain

Après la journée de lancement du 14 novembre dernier, les participants aux différents groupes de travail se sont retrouvés début janvier pour avancer dans la préparation du salon. A ce jour, les principales thématiques sont définies et le contenu prend forme. Cet événement ne pourra se tenir sans une mobilisation du réseau. Toutes les cuma des départements Ille Armor seront prochainement sollicitées.

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17



Nouvelles têtes à la fédération

Après 3 années passées à la fédération, Fabien Lorans a fait le choix de monter sa propre entreprise et a quitté la fédération le 31 décembre dernier.

Anne Laure Duhaut a intégré en décembre l'équipe. Elle a une formation d'Ingénieur et a réalisé son stage de fin d'étude à la fédération régionale des cuma de l'Ouest sur le thème de la récolte des légumineuses.

Fabien Demarcq a lui été recruté au mois de novembre. Il a une formation en machinisme agricole et une expérience de plusieurs années chez des constructeurs dans le domaine de l'épandage de lisier et la pulvérisation.

Fabien et Anne Laure interviendront cet hiver dans les assemblées générales.

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17

Les thématiques de votre l'AG

PRÉVENTION LIGNES
ÉLECTRIQUES

RÉGLEMENTATIONS ROUTIÈRES

EPANDAGE

*Séparation de phase
Pesée et coût de tonne à lisier*

TRACTEUR

*Norme de puissance
(surpuissance) et antipollution
Essais consommation en fonction
de 3 pneumatiques*

PROTECTION DES CULTURES

*Désherbage mécanique
Semis de ray gras sous maïs
Pulvé Automoteur en cuma*

ALIMENTATION

AVEC DESSILEUSE
AUTOMOTRICE

IMPLANTATION DES CULTURES

*Réussir sans labour
(semis direct et simplifier)
Combiné grande largeur
Semis rapide de maïs
Strip till
Couvert végétaux et déchaumeur*

RÉCOLTE

*Luzerne du semis à la récolte
Andaineurs grande largeur
Groupe de Fauche
Autochargeuse*

BOIS BÛCHE

CERTIPHYTO - RENOUVELLEMENT

La validation des certiphytos arrive à échéance. Une nouvelle formation et /ou un test est obligatoire pour le renouveler. La demande de renouvellement doit être faite 3 mois au moins avant la date d'échéance. De nombreux organismes sont habilités pour réaliser les formations ou les tests. Vous trouverez leurs coordonnées sur la page internet suivante : <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/le-certiphyto-comment-se-former>

JURIDIQUE



Mise à jour statutaire obligatoire

Une nouvelle version des statuts doit être obligatoirement validée en assemblée générale extraordinaire en 2019. Elle prend en compte les évolutions des différentes lois (Economie sociale et solidaire, loi d'Avenir), de la jurisprudence et de la doctrine du HCCA.

Certains articles apportent une évolution significative et méritent un débat de l'assemblée. Il s'agit de :

- **L'option groupement d'employeur** : elle permet à la cuma de mettre à disposition des exploitations adhérentes un salarié sans limite de temps et sans matériel
- **La période probatoire**. D'une durée maximum de 12 mois, un nouvel adhérent peut « tester » la cuma et choisir de continuer ou d'arrêter (la réciprocité pour la cuma est également vraie)
- **La radiation des associés inactifs**. La cuma a la possibilité sous certaines conditions de radier des adhérents qui ne donnent plus signe de vie
- **La formation des nouveaux administrateurs**. Un budget annuel est voté pour former les nouveaux administrateurs
- **La convocation par moyens électroniques**

Une AGE doit donc être réalisée à la suite de votre prochaine AGO. Une présentation des différents articles pourra être faite par l'animateur ou le comptable de la fédération.

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17

ELECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les cuma bénéficient d'un siège dans « le collège coopérative de production ». Les candidats pour ces postes sont :

- Pour l'Ille et Vilaine : Jean Yves Trubert de la cuma de Pacé et Sébastien Bouvet de la cuma de Bédée en Suppléant.
- Pour les Côtes d'Armor : Yannick Lebars de la cuma de Plouha et Stéphane Nogues de la cuma de Rouillac en Suppléant.

Ces représentations permettent au réseau fédératif d'être présent dans des commissions thématiques (agronomie, environnement...), de participer à la réflexion sur les enjeux départementaux et régionaux et d'inciter au développement du collectif.

GESTION

Subventions

Le conseil Régional de Bretagne vient d'ouvrir un nouvel appel à projet pour les subventions en soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux.

- PEU DE NOUVEAUTÉS SUR LES MATÉRIELS ÉLIGIBLES
- Bineuse autoguidée in row cultures légumières ou maraîchage, avec un plafond de 35 000 €
 - Boîtier de modulation d'intrans sur semoir à maïs et céréales, avec un plafond de 7 000 €
 - Robot de désherbage mécanique multi-rangs avec un plafond de 50 000 €

Seul les documents demandés pour l'étude du dossier s'est étoffé. En fonction de la composition du groupe participant à l'investissement, les documents habituels et les éléments suivants sont à fournir :

- Liste des adhérents en bio
- Liste des adhérents engagés en :
 - MAEC système
 - Ferme Dephy ou « 30 000 Eco-Phyto »
 - GIEE ou AEP
- Attestation par l'organisme certificateur ou attestation contractualisation production sous SIQO hors AB pour productions sous signe de qualité
- Pour pulvérisateurs : attestation Crodip pour gestion des pollutions ponctuelles

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 28 juin 2019, la fédération est à votre disposition pour répondre à cet appel à projet dans les meilleures conditions.

par sonia.lebras@cuma.fr • 06 08 09 77 17

Victoire syndicale

Evolution des modalités d'affectation des subventions publiques d'investissement. Depuis plusieurs années, le réseau cuma se bat pour permettre l'amortissement des subventions publiques d'investissement. C'est chose faite, au moins partiellement.

En effet, l'article 14 de la loi EGALIM modifie l'article L.527-1 du code rural sur l'affectation des subventions publiques d'investissement. Jusqu'à présent, la totalité des subventions publiques d'investissement était inscrite en réserve. A partir du 2 novembre 2018, sur décision du conseil d'administration, il est possible d'amortir au maximum 50% de ces subventions. Afin de maintenir une bonne situation financière de la cuma, il est toutefois préconisé que cette affectation soit conditionnée à un ratio d'autonomie financière (capitaux propres/passif) supérieur à 30%.

N'hésitez pas à contacter nos animateurs afin d'avoir plus de renseignements.

par christelle.beroud@cuma.fr • 07 66 84 41 35



planning et travaux

L'utilisation de ces nouveaux outils se développe. De plus en plus de cuma cherchent des solutions pour gagner du temps et simplifier le fonctionnement de la cuma.

Mycuma planning apporte énormément de souplesse dans la réservation des matériels. Le planning de réservation est visible par tous et limite le temps passé au téléphone par les responsables.

Dans les cuma où l'installation a été réalisée, tous les adhérents ont adhéré au service et globalement en retire une certaine satisfaction.

Mycuma travaux et temps de travail permet une saisie directe des bons de travaux et du temps de travail des salariés. Le transfert des données se fait automatiquement en comptabilité.

Nous testons également des boîtiers connectés. Ces derniers sont aujourd'hui fonctionnels et compatible avec les outils MyCuma.

Dans la fédération des cuma Bretagne Ile Armor c'est aujourd'hui 15 cuma qui utilisent ces outils actuellement.

Vous souhaitez vous lancer, n'hésitez pas à prendre contact avec la fédération pour en savoir plus.

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17

Remboursement de la TIC sur le GNR

Comme tous les ans, les cuma peuvent demander le remboursement partiel de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) pour leurs livraisons de GNR. Le remboursement est de 14.96 € par hectolitre pour les livraisons 2018.

Pour les demandes dépassant 500 € une déclaration par téléprocédure est obligatoire sur le portail chorus : <https://chorus-portail-pro.finances.gouv.fr>

Pour ceux qui auraient du retard, vous avez jusqu'au 31/12/2019 pour déposer une demande de remboursement au titre des livraisons de 2016.



par christelle.beroud@cuma.fr
07 66 84 41 35

Semis du couvert dans la culture

La première partie de cet essai consistait à comparer différentes techniques de semis de moutarde en couvert entre deux céréales : semis à la volée avant moisson (*photo 1*), à la volée après moisson avec ou sans passage de vibroculteur, semis au combiné et au combiné après passage du déchaumeur.

La moutarde semée avant moisson a levé rapidement, notamment les graines tombées dans les fissures du sol. Fin octobre, toutes les bandes présentaient à peu près la même biomasse, sauf celles semées à la volée après moisson sans passage du vibroculteur à suivre, qui elles étaient plus hétérogènes. La différence s'observait d'avantage sur le salissement : plus le sol a été travaillé au semis, plus les bandes de moutarde sont sales (*repousses de blé, chénopodes, mourons...*).

Pour pousser l'expérience jusqu'au bout, nous avons ensuite semé l'orge en direct dans la bande de moutarde semée avant moisson. La destruction du couvert et le semis direct se sont déroulés lors d'une après-midi de démonstration (*photos 2 et 3*), dans la continuité de la visite de la plateforme d'essai.

Le stade avancé de la moutarde n'a pas permis au rouleau de hacher réellement les tiges, mais la destruction s'est tout de même révélée correcte sauf dans les passages de roues. Un terrain bien nivelé et une destruction plus précoce sont à recommander. L'orge a levé et on comptait environ 200 pieds par m² fin décembre (*photo 4*).

On aurait pu semer un peu plus dense. Les prochaines étapes consisteront à surveiller le salissement et la nutrition azotée de la culture, en attendant de pouvoir mesurer le rendement. Même si bien sûr, on ne passe pas du labour au semis direct sous couvert en un an !



Photo 1 - le 23 juillet
semis de la moutarde dans le blé



Photo 3 - le 6 novembre
semis de l'orge en direct à l'easydrill



Photo 2 - le 6 novembre
destruction de la moutarde
par l'Ecorouleau Bonnel



Photo 4 - le 28 décembre
l'orge est au stade 3 feuilles
et on compte environ 200 pieds/m²



Lait sans OGM et cuma désileuse

En août 2018, nous avons été interpellés par des responsables de cuma désileuse sur la proposition de certaines laiteries de produire du lait garanti sans OGM avec dans le cahier des charges l'interdiction d'utiliser une désileuse en commun.

Vlog est le cahier des charges Allemand concerné par cette interdiction. Il est plus restrictif que la réglementation française.

Un groupe de travail s'est mis en place au niveau régional avec des agriculteurs concernés et des techniciens. Nous avons réalisé plusieurs pesées de fins de cuves de désileuse de cuma. Il s'avère que nous sommes très en deçà des normes Française et des normes initiales de Vlog.

Une rencontre avec Lactalis a été réalisée en Janvier 2019 pour essayer de comprendre d'où viennent les blocages. Un document de synthèse a été édité et envoyé par mail à toutes les cuma désileuses. C'est un support de communication utile pour éviter d'autres exclusions de productions spécifiques.

La démarche du groupe continue. Nous allons réaliser de nouvelles pesées, contacter l'organisme certificateur, essayer d'argumenter auprès de Vlog et voir avec les constructeurs si des évolutions sur les machines sont envisageables.

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17

par anaelle.macquet@cuma.fr • 06 23 14 72 38

La fédération Bretagne Ille Armor à votre service

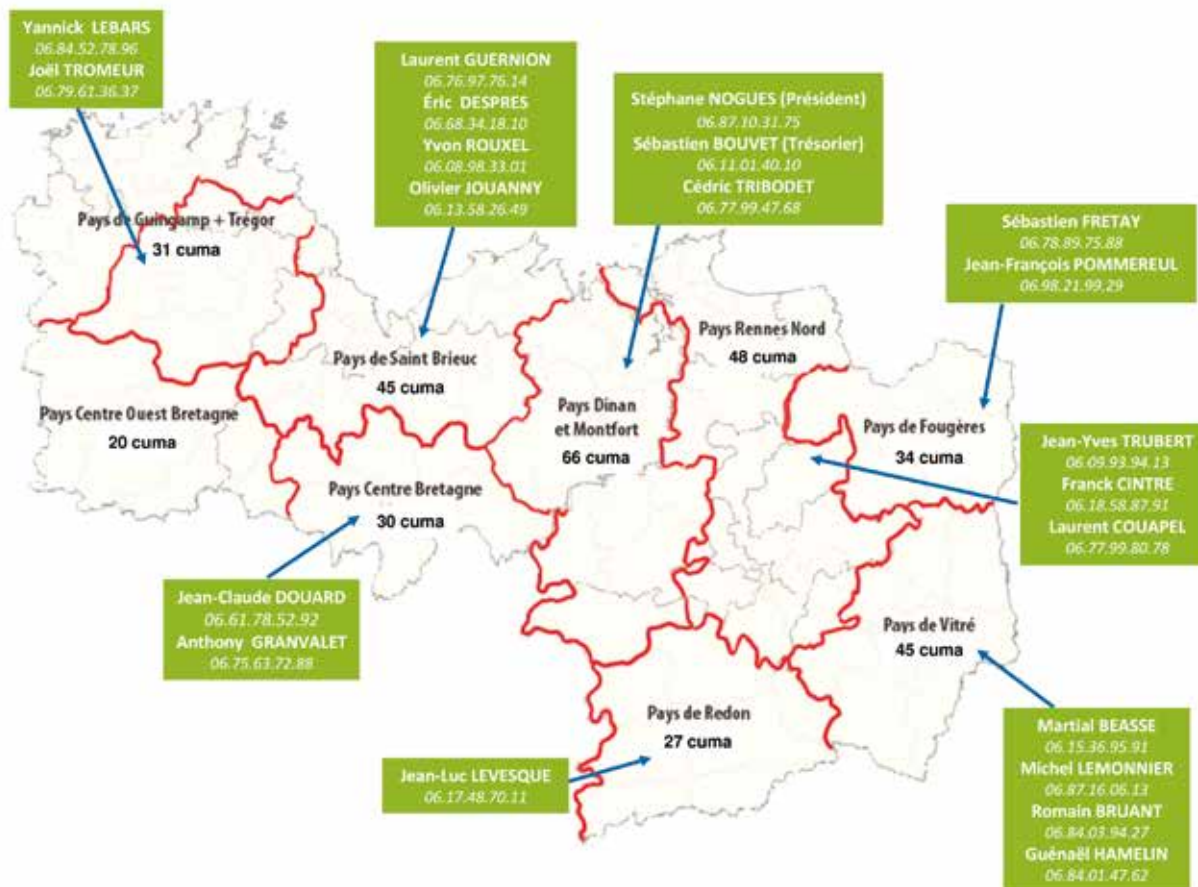
DIRECTION	SECRETARIAT
Vincent LAIZE 06.08.08.77.17 vincent.laize@cuma.fr <i>Directeur</i>	Adeline CORRE 02.96.79.22.77 adeline.corre@cuma.fr <i>Assistante</i>

EMPLOI – JURIDIQUE		MACHINISME et AGRONOMIE			
Christophe NICAUD 02.23.48.29.73 06.80.08.93.13 christophe.nicaud@cuma.fr <i>Responsable Conseiller / Animateur</i>	Sonia LEBRAS 02.96.79.22.71 06.48.03.57.40 sonia.lebras@cuma.fr <i>Conseiller / Animateur</i>	Jean-Marc ROUSSEL 02.96.79.22.74 06.72.44.52.60 jean-marc.rousseau@cuma.fr <i>Conseiller / Animateur</i>	Anne-Laure DUHAUT 02.23.48.29.68 06.70.42.30.33 anne-laure.duhaut@cuma.fr <i>Conseiller / Animateur</i>	Fabien DEMARCO 02.23.48.29.69 06.31.45.10.19 fabien.demarco@cuma.fr <i>Conseiller / Animateur</i>	Anaëlle MACQUET 06.23.14.72.38 anaëlle.macquet@cuma.fr <i>Conseiller / Animateur</i>

GESTION - COMPTABILITE

Christelle BEROD 02.23.48.29.65 07.66.84.41.35 christelle.beroud@cuma.fr <i>Responsable Service Comptable</i>	Nathalie GOURDON 02.96.79.22.72 nathalie.gourdon@cuma.fr <i>Comptable</i>	Marie-Laure LE POTIER 02.96.79.22.76 marie-laure.lepotier@cuma.fr <i>Comptable</i>	Virginie RIO 02.23.48.29.66 virginie.rio@cuma.fr <i>Emploi - Comptabilité</i>	Sandrine LARCHER 02.23.48.29.67 sandrine.larcher@cuma.fr <i>Comptable</i>
Gabrielle PELLION 06.72.44.38.04 gabrielle.pellion@cuma.fr <i>Secrétaire-Comptable</i>	Rose-lyne GEFFROY 02.96.79.22.77 rose-lyne.geffroy@cuma.fr <i>Secrétaire-Comptable</i>	Elodie DESILLES 06.29.88.87.18 elodie.desilles@cuma.fr <i>Secrétaire-Comptable</i>	Aude GRANGER 06.23.14.72.12 aude.granger@cuma.fr <i>Secrétaire-Comptable</i>	Philippe CHESNEL 06.29.88.87.16 philippe.chesnel@cuma.fr <i>Secrétaire-Comptable</i>

21 administrateurs sont présents sur les départements des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine. Ils sont vos interlocuteurs sur votre territoire.





CUMA BRETAGNE Services

vous propose

contrôles pulvérisateurs
 contrôles chargeurs
 banc d'essai tracteur

 D'INFOS auprès d'Alexandre Dassonville
 06 70 42 29 17 • alexandre.dassonville@cuma.fr



service pulvérisateurs



Contrôle chargeurs



Banc d'essai tracteur

Nos partenaires



CONTACT

INFOcuma

Lettre d'informations de la Fédération des cuma Bretagne Ile Armor

Maison des Agriculteurs - BP 550 - 22195 Plérin Cedex
 02 96 79 22 77 - illearmor@cuma.fr
 www.bretagne-ille-armor.cuma.fr



D'INFOS SUR
www.bretagne-ille-armor.cuma.fr

Directeur de la publication : Vincent Laizé
 Réalisation : service communication FRcuma Ouest